

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 27-28

Artikel: Cachez ce sein que je ne saurais voir...
Autor: Alceste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cachez ce sein que je ne saurais voir...

(Tartufe)

« Monsieur le Rédacteur,

» A la lecture du « fait divers » d'aujourd'hui relatant l'inobservation, par la direction de l'Alhambra, de l'interdiction du film honteux édictée par le Conseil d'Etat, j'ai ressenti une profonde indignation qui, je n'en doute pas, est partagée par la grande majorité de notre population.

» Oui, nous pouvons nous montrer indignés, nous les pères de famille, nous les éducateurs, en apprenant qu'un directeur de cinéma, au mépris des convenances les plus élémentaires, pour remplir sa salle, n'hésite pas à étaler des saletés sur l'écran et pousse l'audace jusqu'à enfreindre l'arrêté d'interdiction.

» Notre Conseil d'Etat sera soutenu par tous les honnêtes gens chaque fois qu'il **agira énergiquement** pour faire respecter la morale, soit sur les affiches, soit dans les spectacles.

» Cet incident nous amène à nous demander si le moment n'est pas venu de faire une loi sur les spectacles et leur réclame. J'ignore s'il existe un contrôle permanent des films et affiches et éventuellement comment il fonctionne.

» En tout cas, s'il existe, il n'est guère armé pour **prévenir** les scandales comme celui que nous déplorons aujourd'hui. L'excitation des instincts les plus bas telle qu'on la pratique par le cinéma ne peut que conduire à un amoindrissement de nos énergies, à un affaiblissement de l'autorité des parents et, par extension, de toute autorité ; en un mot, l'anarchie des mœurs nous acheminera à l'anarchie tout court. Demandez, par exemple, aux instituteurs ce qu'ils pensent des élèves que les parents (hélas !) conduisent souvent au cinéma !

» Notre jeunesse nous est trop chère pour que nous la laissions corrompre. Nous devons réagir : il faudrait créer un **contrôle permanent des films et affiches de spectacles, dirigé par un éducateur**. Ce contrôle visionnerait tous les films et présenterait son préavis motivé au Département de justice et police qui donnerait ou refuserait l'autorisation.

» On va crier, peut-être, à la dictature ! L'intérêt général passe avant quelques intérêts particuliers. Pour sauvegarder la santé publique, des lois ont soumis les professions médicales à des règles précises : qui songerait à s'en plaindre. Rien ne s'oppose à ce que l'Etat préserve aussi la santé morale de notre peuple en contrôlant sévèrement les spectacles et leur publicité : au contraire, il faut en arriver là !

» Il convient, soit dit en passant, de féliciter la Fédération catholique genevoise et « L'Action » pour leur énergique protestation.

» Veuillez, Monsieur le rédacteur, excuser la longueur de ma lettre, mais je pense que le sujet mérite ce développement, et je souhaite que d'autres correspondants y consacrent quelques instants, donnent leurs avis. Il est désirable aussi que plus nombreux soient les adhérents aux ligues de salubrité publique, dont l'action est si nécessaire.

» Avec mes remerciements bien sincères, je vous présente, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués. »

Un père de famille membre de « L'Action ».

La lettre qu'on vient de lire a paru dans un organe catholique de Genève.

Cette diatribe, hélas ! se justifie, du moins partiellement. Elle illustre ce que nous disons par ailleurs, à savoir qu'il est prudent, et même indispensable, de ne point exagérer en présentant des films trop osés, si l'on veut se conserver une clientèle moyenne, étendre si possible celle que l'on possède, et ne point se créer des inimitiés agissantes. Car ces cris d'orfraie, à la longue, pourraient s'entendre...

En revanche, l'idée d'un contrôle permanent des films et affiches de spectacles par un éducateur omnipotent — ô démocratie ! — nous paraît absurde, irréalisable. Elle n'a pu germer que dans une cervelle en délire, inapte à comprendre qu'il n'existe aucun éducateur capable, à lui tout seul, de concevoir la psychologie et les besoins spectaculaires du public, comme aussi ceux d'une entreprise de spectacles. On voit d'ici l'éducateur en question, l'esprit farci d'idées préconçues auxquelles s'ajouterait, inévitablement, la déformation professionnelle, s'armant de ses pédantes lunettes... : « Cachez ce sein... »

Ou plutôt, non, cachez ce « saint » que l'on ne saurait admettre, que l'on ne veut pas voir régentant le cinéma, car on imagine ce qui resterait des programmes proposés à sa censure... Pas ça ! C'est-à-dire pas de quoi satisfaire, ni le public, ni le directeur de cinéma, ni les finances cantonales — hé ! hé ! — ni celles de la presse. Sans liberté de choix, rien ne va plus. Le spectateur choisit ses spectacles selon son goût, ses vertus, ses vices, sa nature, son éducation, et ainsi jouit-il du spectacle qu'il mérite. Dès lors, qu'on laisse, dans les limites légales établies jusqu'ici, le directeur de salle en faire autant, avec d'ailleurs le *bon sens* et la *sage retenue* que nous préconisons dans l'intérêt de tous. Mais, de grâce, que les vertaistes, les « pères de famille indignés » — qui n'ont qu'à garder chez eux leur progéniture pour s'épargner d'inutiles soucis — les « un au nom de plusieurs », et toute l'escouade des scribaillons frénétiques et des réformateurs à tous crins détournent leurs yeux candides de ce cinéma qu'ils abhorrent — qu'ils disent ! et ce n'est pas prouvé — et le laissent accomplir seul, ou avec l'aide discrète de certains pouvoirs publics, qu'on peut souhaiter peut-être miettes qualifiées, son petit bonhomme de chemin. Déjà, cela ne va pas précisément comme sur des roulettes. Cela irait encore moins bien, et il y aurait de nouveaux et nombreux chômeurs sur le pavé, si l'on écoutait tous ces ineffables enfants du bon Dieu, si acharnés à leurs bonnes œuvres, qu'ils ne se doutent même pas des mauvaises dont il se pourrait bien qu'un beau jour on leur demandât compte.

ALCESTE.

L'Effort Cinégraphique Suisse

DÉFEND VOS INTÉRÊTS

Loueurs, Exploitants, soutenez votre organe en versant au compte de chèque postaux II. 3673 la somme de Fr. 5.— représentant le prix de votre abonnement annuel.